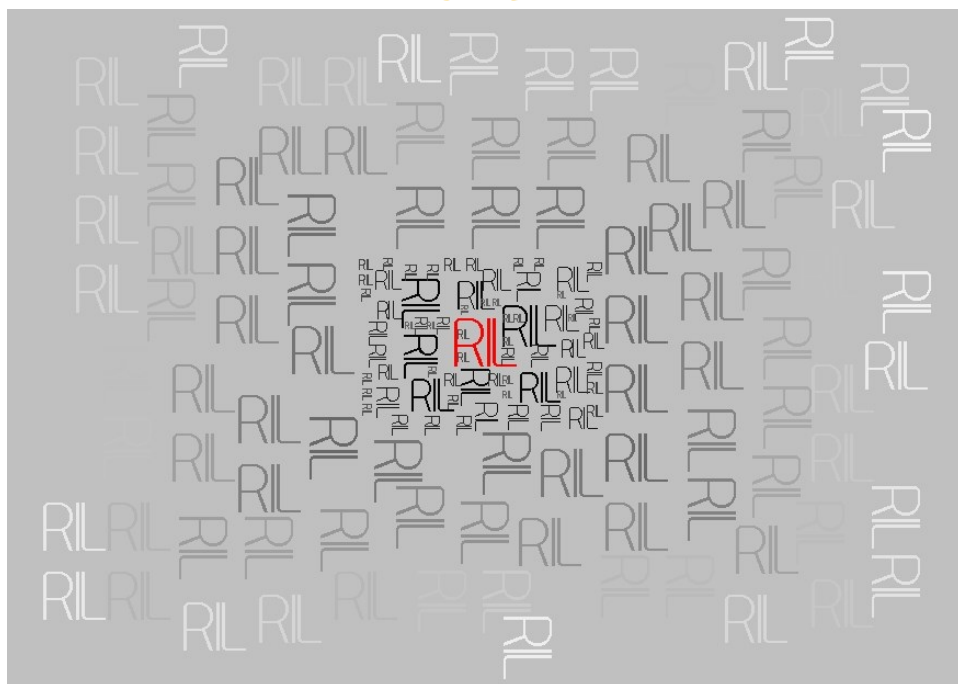


F  
O  
O  
T  
B  
A  
L  
L  
  
F  
U  
T  
S  
A  
L



Editeur responsable : Ch. Haertjens

Site web : [www.rilfoot.be](http://www.rilfoot.be)

Rue de l'Industrie, 33

4100 Seraing

Compte ING : BE53 3400 9220 0053



**Bulletin**  
**Hebdomadaire**  
**du 13.06.2022**

**N°3373**

RIL - Fondée en 1922

Section football-futsal

Affiliée à l'ACFF—Mat. 162

# Football et Futsal



## VETERANS :

A la demande de plusieurs clubs, la RIL futsal ouvre une catégorie « VETERANS » pour la saison prochaine.

Critères d'âge : 30 ans accomplis, aucune dérogation (règlement ACFF).

Inscriptions via : Formulaire d'inscription Futsal (disponible sur ce site).



## CARTES D'AFFILIATIONS :

N'oubliez pas que vous vous présentez à l'arbitre du match avec votre carte d'identité.

De ce fait, pour que vous connaissiez les nouveaux affiliés des différents clubs, nous appliquerons le règlement à la lettre, c'est-à-dire que le nouvel affilié devra paraître dans le listing, mis à jour chaque semaine, avant de pouvoir jouer.

Attention aux décisions sur le tapis vert pour les contrevenants.



Si vous avez accepté la tâche de secrétaire de votre club, il serait bon de respecter certaines règles.

Les cartes vertes et bleues doivent être entièrement remplies, c'est à dire :

- photo collées à son emplacement, pas de papier collant ni d'agrafes.
- numéro national
- signatures du joueur et du secrétaire
- nom du club, numéro matricule,
- photocopies recto/verso de la carte d'identité collées au dos de la carte verte.

Tout membre affilié, qu'il soit joueur ou non joueur, doit remplir une carte verte avec les 2 faces photocopiées de la carte d'identité.

Merci de respecter ces quelques règles et de nous faciliter le travail.

Dorénavant tout document non conforme sera retourné à l'expéditeur à ses frais.



### **DECLARATIONS D'ACCIDENT :**

Les déclarations d'accident seront envoyées à :

M. Patrick Peeters, rue Germinal, 56 à 4460 Grâce-Hollogne GSM : 0485/523.939

**VOUS NE DEVEZ PAS ENVOYER CES DECLARATIONS PAR RECOMMANDE POSTAL.**

# Football

L'Assemblée Générale se tiendra au Solvay, boulevard Ernest Solvay, 256 à 4000 Liège, le mercredi 29 juin à 19h00.

Les clubs ayant des propositions à formuler doivent les envoyer à Christian Haertjens le plus rapidement possible.



## FEUILLES D'ARBITRAGE :

Doivent être envoyées le mardi au plus tard (date de la poste faisant foi) à :

**M. GIUSEPPE LICAUSI, RUE DE TONGRES, 3A, à 4340 OTHEE.**

Attention aux amendes, 12,50 € pour feuille non rentrée dans les délais.



# Futsal

L'Assemblée Générale se tiendra dans la salle Honay, avenue Gonda à Ivoz Ramet (à côté du pont barrage) le mercredi 22 juin à 19h00.

Les clubs ayant des propositions à formuler doivent les envoyer à Christian Haertjens le plus rapidement possible.



## VETERANS :

*A la demande de plusieurs clubs, la RIL futsal ouvre une catégorie « VETERANS » pour la saison prochaine.*

*Critères d'âge : 30 ans accomplis, aucune dérogation (règlement ACFF).*

*Inscriptions via : Formulaire d'inscription Futsal (disponible sur ce site).*



## Aux Secrétaires des clubs de futsal

1) Pour votre information, le coût des blocs pour les frais de déplacement des arbitres est de **3,10 € (trois euros dix cents)**.

2) Les frais d'arbitrage sont : **1P : 25,00€ - 2P : 22,00€ et 3P : 21,00€.**

Pour la saison prochaine (2022 – 2023) et suivantes, les équipements de couleur noire ne seront plus autorisés



(Dés)Affiliations et copies de la carte d'identité (recto/verso) : du lundi au vendredi midi ou sur rendez-vous  
Sont à envoyer à M. Jules Chantraine, rue Florent Pirotte, 88 à 4430 Ans 04/266.55.29 & 0495/240.847 - [futsalril@gmail.com](mailto:futsalril@gmail.com).  
ATTENTION : En cas de changement de club, le formulaire de changement de club est aussi obligatoire.

### Disponibilité de salle

Le Centre sportif et culturel des Fourons et la Cafèt vous accueillent pour vos matchs de futsal.

(La salle se situe entre Visé et Aubel)

Des heures de salle sont encore disponibles pour la saison 2022-2023.

Pour toute information souhaitée, n'hésitez pas à nous contacter.

Centre sportif et culturel des Fourons Asbl : Vogelstang – 7 - 3790 Fouron-St-Martin - Tél. : 04/381.22.37

Courriel : [fourons@cscfourons.be](mailto:fourons@cscfourons.be)

**DON BOSCO : heures de salle disponible le lundi 21h00 et mercredi 19h00**

### RECLAMATIONS :

#### D2D: Thier à Liège – AC Juventer du 18.05.22

M. Carretta Philippe arbitre du match est présent et entendu,

M. Raschella Daniel secrétaire C. Q. de l'AC Juventer est présent et entendu,

M. Enrico Manfré secrétaire C.Q. de Thier à Liège est absent non excusé, reçoit l'amende prévue à cet effet et est suspendu  
1 an de toutes fonctions officielles au terrain à partir du 13.06.22.

Le score du match devient 0 – 5 FF en faveur de L'AC Juventer et une amende de 50,00 € est appliquée à Thier à Liège  
pour fraude manifeste.

## **RAPPORTS D'ARBITRES :**

### **D2B : Groupe Joly – Team Spirit du 06.05.22 :**

M. M. Kourouma arbitre du match est présent et entendu et confirme son rapport,

M. Romuald Palomares 05.02.88 capitaine de Groupe Joly est absent non excusé et suspendu 1 match officiel à partir du 15.08.22, plus l'amende réglementaire.

M. Grégory Crits 09.02.84 de Groupe Joly est absent non excusé, reçoit l'amende prévue à cet effet et est suspendu 6 matchs officiels à partir du 15.08.22 + l'amende réglementaire.

M. Ildefonso Palomares 18.08.54 délégué au terrain du Groupe Joly est présent et entendu.

### **D3D : Renault Bérardis – Golden Team du 12.05.22 :**

M. Fotso Neam E. arbitre du match est présent et entendu et confirme son rapport,

M. Julien Pertoldi 25.01.89 capitaine de Golden Team est présent et entendu, suspendu 4 mois dont 2 avec sursis à partir du 15.08.22 + amende réglementaire.

M. Raphaël Saussez délégué au terrain de Renault Berardis est présent et entendu,

### **D4D : DBM /B – Inter Seraing du 12.05.22 :**

M. Addai M. arbitre du match est présent et entendu et confirme son rapport,

M. Calogero Esposito 08.07.05 de DBM / B est absent non excusé, reçoit l'amende prévue à cet effet et est suspendu 4 matchs officiels à partir du 15.08.22 + l'amende réglementaire.

M. Salvatore Moscato 06.08.91 de DBM / B est absent non excusé, reçoit l'amende prévue à cet effet et est suspendu 4 matchs officiels à partir du 15.08.22 + l'amende réglementaire.

M. Salvatore Scarna 10.05.70 délégué au terrain de Renault Berardis est absent non excusé, reçoit l'amende prévue à cet effet

### **D4D : MF Event A – Inter Seraing du 26.05.22 :**

M. Graeff S. arbitre du match est présent et entendu et confirme son rapport,

M. Gary Lormans 24.04.97 de MF Event A est suspendu 4 matchs officiels à partir du 15.08.22 + l'amende réglementaire.

Mme. Marie Dufrasne déléguée au terrain de MF Event A est présente et entendue,

## **SANCTIONS :**

### **AMENDES :**

**Avertissement en match de championnat : (2,50 €).**

1 X : MFC Barreau

2 X : Real Liège

**Pour forfait(s) en match de championnat.**

D3D : du 09/06/22 Lyreco United 12,50 € à la RIL (soit 12,50€).

D4A : du 03/06/22 AS Medelin 25,00 € + 31,20 € de frais d'arbitrage à MF Anthoutes + 25,00 € à la RIL (soit 81,20€).

D4C : du 10/06/22 Les Patriotes 12,50 € à Azzurrini + 12,50 € à la RIL (soit 25,00€).

**Pour feuille(s) de match en championnat incomplète : (2,50 €).**

D4A : du 27/04/22 Réal Liège (pas de division, pas de série, pas de n° de matricule, pas de date et pas de d'heure) (soit 2 x 2,50 €).

**Pour feuille de match non rentrée en championnat au 10/06/22 : (12,50 €).**

D4C : du 22/04/22 Young Wolves / B (8<sup>ème</sup> semaine).

D4B : du 27/04/22 Les Legendaires (7<sup>ème</sup> semaine).

D4D : du 25/04/22 MF Surllet (6<sup>ème</sup> semaine).

D5B : du 25/04/22 SSC Planet (6<sup>ème</sup> semaine).

du 25/04/22 SFL Zbee (6<sup>ème</sup> semaine).

D4C : du 11/05/22 KLK United (4<sup>ème</sup> semaine).

D5A : du 12/05/22 Spartak 51 (4<sup>ème</sup> semaine).

D5A : du 19/05/22 Spartak 51 (3<sup>ème</sup> semaine).

D4C : du 23/05/22 Young Wolves / B (2<sup>ème</sup> semaine).

du 25/04/22 MF Herstalia (2<sup>ème</sup> semaine).

**Résultat NON communiqué ou communiqué tardivement en championnat pour la semaine du 30/05/22 au 03/06/22 : (12,50 €).**

D2B : du 31/05/22 UM Jemeppe.

D4A : du 01/06/22 Réal Liège.



D4C : du 03/06/22 Azzurrini.

D5A : du 01/06/22 DBM Ayeneux / C.

**CHANGEMENT DE JOUR ET/OU D'HEURE DE MATCH :**

D2D : du 15.09.2021 MFC P.E.S – Rastafari se jouera le 15/06/22 à 21h00

